La valeur des prises de flétan de l'Atlantique au cours des dernières années peut presque se comparer à la valeur des prises de perche rose, bien que les réserves et la prise annuelle n'atteignent pas un dixième de celles du littoral du Pacifique. Les captures se font en eau profonde dans toute la région atlantique. Pêché surtout par les palangriers, le flétan est parfois exceptionnellement capturé par les chalutiers. Bien que l'utilisation actuelle ne s'élève qu'à environ 10 p. 100 des réserves, on prévoit peu de changement dans la pêche de ces poissons.

Les petits poissons plats, qui comprennent la plie commune, la plie grise, le faux carrelet et la limande, sont ordinairement mis sur le marché sous forme de filets de sole. On trouve la plie américaine à partir de Long-Island (New-York) jusque dans les eaux de l'Arctique; les autres poissons de cette catégorie sont plutôt concentrés en certains endroits. On pêche tous ces poissons au moyen du chalut à panneaux et de la seine danoise, mais on peut également prendre la plie à la ligne. On pourrait augmenter les prises des petits poissons plats, même si cela entraînait une diminution des réserves.

Dans les statistiques, le colin, la merluche et le brosme sont parfois considérés comme des espèces apparentées à la morue et à l'aiglefin. Tous ces poissons habitent les régions les plus méridionales de la côte atlantique du Canada. On prend le colin à la ligne et, la plupart du temps, on le sale à sec pour la mise sur le marché. Le brosme et la merluche sont rarement concentrés, de sorte qu'on les prend ordinairement par hasard avec d'autres espèces de poissons de fond. Le brosme est un poisson comestible de qualité supérieure, mais la merluche s'amollit très rapidement, même quand elle est glacée, ce qui en rend le conditionnement difficile; aussi en rejette-t-on de fortes quantités à la mer. Le merlu (silver hake) est une espèce australe, et il lui arrive de quitter les eaux canadiennes lorsque la température de l'océan se refroidit. La lingue et la merluche habitent à peu près la même région que le colin. Le développement d'un marché plus intensif pour les poissons de fond et leurs produits dérivés amènerait probablement une utilisation accrue de ces espèces.

Le poisson-chat commun habite surtout les régions australes du littoral atlantique, tandis que le poisson-chat tacheté se tient plus au nord. Comme le brosme, le poisson-chat est un excellent poisson comestible et on l'écoule surtout sous forme de filets de poisson-chat de mer. Mais les réserves de poissons-chats sont faibles et, la plupart du temps, on le prend fortuitement avec d'autres espèces, tant à la ligne qu'au chalut. Comme le flétan, le poisson-chat serait plus pêché si son prix augmentait par rapport à celui de la morue.

Le turbot, ou flétan du Groenland, est une espèce de poisson plat que l'on pêche à la ligne surtout le long du nord-est de la côte terre-neuvienne. Actuellement, on le sale à sec; mais, s'il était plus facile de l'écouler sous forme de poisson frais ou congelé, la pêche en serait probablement intensifiée.

Il y a des réserves considérables de raies et de chiens de mer dans les eaux de l'Atlantique. Mais, bien que ces deux espèces soient comestibles et puissent être converties en huile et en nourriture à poisson, on les utilise très peu. La raie est prise incidemment avec d'autres espèces, et le chien de mer n'est pas en demande sur le marché. Il est évident qu'une pêche intensifiée en vue du conditionnement ne rapporterait pas, si l'on tient compte de l'état actuel de la technologie et de la demande à l'égard de ces produits.

LES ESPÈCES DU PACIFIQUE

On trouve le flétan du Pacifique le long du seuil continental, à partir des îles Aléoutiennes jusqu'au détroit de Juan-de-Fuca, et presque toujours à une profondeur variant de 30 à 250 brasses. On le prend surtout à la ligne de fond, il se pêche aussi aux lignes traînantes. On congèle une grande partie de ce poisson pour le mettre sur le marché. La pêche totale d'une année se chiffre aux environs de 60 millions de livres, dont moins de 40 p. 100 revient au Canada, ce qui représente environ 9 p. 100 des stocks disponibles. Vu la restauration des stocks opérée depuis les vingt dernières années, on croit qu'il est possible d'augmenter un peu l'exploitation. La pêche relève d'une commission internationale établie en vertu de la Convention de 1953 sur la pêche au flétan du Pacifique entre le Canada et les États-Unis. Le premier accord en vue de la réglementation conjointe de la pêche